

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

---

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 568

présenté par  
M. Tardy

-----  
**ARTICLE 3**

À la dernière phrase, supprimer le mot :

« accélérée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La rénovation du parc existant va coûter très cher, que ce soit pour les particuliers ou les entreprises. En faire une priorité absolue risque d'orienter les financements vers cette rénovation au détriment d'autres programmes.

C'est pourquoi, sans nier l'importance de la rénovation du parc existant, il n'apparaît nécessaire de fixer comme objectif que cette rénovation soit accélérée.